



# MODE D'EMPLOI – INSCRIPTIONS 2025-2026

Les inscriptions à l'école de l'Immaculée Conception s'effectuent en 4 étapes :

## 1. Envoi du dossier de préinscription :

---

Nous vous remercions de remplir lisiblement et complètement les deux documents suivants :

- 1- **La fiche de renseignements,**
- 2- **La fiche de préinscription.**

Les documents doivent être **obligatoirement** accompagnés :

- 3- **D'un courrier de présentation du projet d'inscription par la famille,**
- 4- **Des livrets scolaires des années précédentes et de l'année en cours (*pour les élèves déjà scolarisés*).**

Le dossier ainsi constitué sera envoyé par courrier ou déposé à l'établissement dans la boîte aux lettres, au 18 rue SIBUET 75012 Paris.

L'envoi du courrier en recommandé est laissé à votre libre appréciation ; cependant en période de vacances scolaires, l'école étant fermée, le courrier peut être retourné à l'expéditeur.

Pour faciliter le traitement de votre demande, merci d'indiquer sur l'enveloppe la mention "**Dossier d'inscription**" et de ne nous faire parvenir qu'un seul dossier.

**[Tout dossier incomplet ne sera pas traité.](#)**

## 2. Étude du dossier par le Chef d'Établissement :

---

Après étude du dossier par le Chef d'Établissement, un rendez-vous est proposé à la famille si la scolarité de l'enfant lui permet de suivre la classe demandée et dans la mesure des places disponibles. Dans le cas contraire, une réponse négative est adressée par mail.

## 3. Rendez-vous avec le Chef d'Établissement :

---

Lors du rendez-vous, **la présence des deux parents est obligatoire.**

**La présence de l'enfant est également nécessaire.**

À l'issue de cet entretien, il vous sera remis le dossier d'inscription.

## 4. À l'issue de l'entretien et après acceptation du Chef d'Établissement :

---

L'inscription sera considérée comme définitive sous réserve des points suivants :

- Retour du dossier d'inscription dans les délais impartis (7 jours après le rendez-vous),
- Envoi des livrets scolaires complémentaires durant l'année,
- Envoi de la notification de passage en classe supérieure en fin d'année,
- Certificat de radiation (exeat) de l'établissement précédent.